

Personnel

Toutes les questions relatives à l'affectation, à la formation, à l'avancement et à l'administration du personnel du ministère relèvent de deux directions dites Gestion du personnel et Affectation du personnel.

La Direction de la gestion du personnel s'occupe de toute question touchant l'organisation, l'effectif, la classification, le recrutement et l'installation du personnel. Elle veille aussi au bien-être des personnes engagées sur place dans les missions du Canada à l'étranger. (Cette année, dix de ces employés ont vu récompenser leurs longs et méritoires états de service par un voyage à Ottawa et à l'Expo 67.)

Avec l'avènement des négociations collectives dans la Fonction publique, on a institué une Section des relations de travail chargée d'assurer la liaison avec le Conseil du Trésor qui agit en qualité d'employeur. La Section facilitera la négociation et l'interprétation des conventions collectives; elle conseillera la direction du ministère dans le domaine des relations de travail; elle contrôlera le mode de règlement des griefs; et assurera la liaison avec les associations d'employés.

La Direction de l'affectation du personnel s'occupe du choix, de la formation, de l'avancement et de l'affectation de tout le personnel. Elle compte une section des affectations chargée de l'affectation des agents, des sténographes, des commis, des opérateurs aux communications, des gardiens de sécurité et d'autres catégories d'employés aux trente-deux directions qui fonctionnent à Ottawa, aux quatre-vingt-six ambassades, hauts commissariats, consulats généraux, consulats et autres missions, ainsi qu'à d'autres ministères et bureaux. La Direction tient à jour les dossiers du personnel et veille au bien-être des membres du ministère. Elle s'occupe en outre de plusieurs autres questions, notamment de l'application de la politique touchant les titres et l'ordre de préséance des agents de tous les ministères du gouvernement canadien à l'étranger.

Sans administrateurs et techniciens compétents, le ministère ne saurait exercer son activité. La Commission de la Fonction publique tient régulièrement des concours en vue de recruter des commis, des opérateurs aux communications, des sténographes, des techniciens et d'autres employés pour le ministère. En général, le personnel du ministère des Affaires extérieures est considéré comme «mutable» et appelé à travailler à l'étranger comme à Ottawa. Il existe toutefois certaines catégories de personnel qui sont affectées à l'administration centrale à Ottawa et ne sont pas «mutables» à l'étranger.

Comme par le passé, les agents du service étranger sont recrutés directement par l'intermédiaire du programme de recrutement universitaire de la Commission de la Fonction publique. Cette année, cinquante-trois agents du service étranger ont été recrutés au niveau de la classe 1. Quelques agents possédant des connaissances spécialisées sont venus s'ajouter au personnel pour répondre à des besoins particuliers. De plus, seize administrateurs stagiaires (autrefois, agents d'administration subalternes) ont été recrutés pour accomplir du travail administratif, consulaire et d'information au Canada et à l'étranger. Un petit nombre de spécialistes en matière de personnel, de finances et d'organisation et méthodes ont aussi été engagés.

Les débutants du service étranger du Canada entrent au ministère en vue de se créer une carrière fondée sur le mérite. Seuls sont admissibles les citoyens canadiens qui ont résidé au moins dix ans au Canada. Les candidats aux concours annuels doivent posséder un diplôme universitaire,